

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU MERCREDI 19 MARS 2013

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour.

Vos représentants présents à la séance étaient ; Mr Anglement, Mme Barbier, Mme Gueniau, Mr Benyoucef, Mme Tamim.

Etaient excusés : Mme Ledu, M. Dely, Mme Douay

En préalable au CTP un hommage est rendu à Monsieur Jean-Pierre MARTIN par vos représentants et par la ville.

1) Approbation du procès verbal du CTP du 9 janvier 2013 (avis)

Validé à l'unanimité sous réserve d'ajout au point 2 de la demande de vos représentants d'un CTP supplémentaire afin d'examiner le plan de titularisation comme la loi le précisait avant le 24 février 2013.

Il est à noter que l'information promise au point 7 n'a toujours pas été transmise à vos représentants. Madame Duchossoir s'engage à la transmettre au plus vite.

2) Rapport portant sur la situation des agents et programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (avis)

La DRH nous précise que 265 dossiers de non titulaires ont dû être étudiés. Au total ce sont deux agents du CCAS et douze agents de la ville qui ont été retenus comme éligibles. Vos représentants demandent à avoir la liste de tous ces dossiers avec tous les critères qui ont prévalu à ce tri.

Nous réaffirmons la revendication du syndicat au niveau local comme au niveau national d'intégration de tous dans le statut protecteur de la fonction publique. Beaucoup d'agents sont encore en situation précaire sur la ville.

Nous reconnaissons l'effort fait par la ville depuis plusieurs années pour titulariser des catégories C, dans le cadre des vagues annuelles de mise en stage, ce qui explique qu'il resterait, aujourd'hui, peu d'agents éligibles selon les critères de la loi du 12 mars 2012.

Nous demandons des explications sur les dates d'ouverture des postes. Il nous est affirmé que tous les postes correspondants au plan seront ouverts au 1er décembre 2013 pour les catégories B et C et au 1er décembre 2014 pour les catégories A. Vos représentants auraient souhaité une ouverture de tous les postes en 2013.

Les entretiens pour les agents de catégories A et B semblent ne pas pouvoir être organisés par le CIG avant juin 2013, l'administration s'engage à donner dès que possible des éléments sur les entretiens et pour ceux qui le souhaitent un entraînement.

Les règles de classement pour les catégories A et B pourraient entraîner une diminution de salaire pour certains. Une information complète devra être dispensée aux agents concernés (salaire, évolution de carrière, droit à la retraite...). Vos représentants demandent pourquoi quelques catégories C restent à titulariser malgré les vagues annuelles, il nous est répondu que des animateurs sont exclus de la vague de titularisation annuelle car ils n'occupent pas un poste à temps complet et que deux agents avaient refusé leur titularisation.

Validé à l'unanimité

3) Actualisation tableau des effectifs (avis)

Ce point fait suite aux transferts à la CAEE prévus au point 6

Validé à l'unanimité

4) Modification organigramme et organisation de la D.R.H (avis)

Vos représentants notent que les niveaux de R.I. ne sont pas indiqués sur les fiches de postes. La DRH doit remédier à cet oubli.

La classification du poste gestionnaire est trop large (adjoint administratif de 2ème à Rédacteur principal). Il nous est répondu qu'il s'agit de la situation actuelle des agents, mais que le poste est classifié en B rédacteur.

Vos représentants indiquent que la gestion intégrée semble convenir aux agents de la DRH, mais que la question du réajustement du R.I. reste entière. Nous regrettons que la classification du poste de chargé de mission ne soit pas indiquée et souhaitons qu'il ne s'agisse pas d'un non titulaire. Il nous est assuré qu'il s'agit d'un poste de catégorie A permanent.

Validé à l'unanimité

5) Mise en œuvre de l'échelon 6 (avis)

Une erreur s'est glissée dans le document il s'agit en fait de l'échelon spécial de l'échelle 6. Le ratio à 100 % est satisfaisant, mais vos représentants demandent sur quels critères l'avis du chef de service sera rendu. Il nous est

indiqué qu'aucun critère n'a été mis en place afin de se rapprocher au mieux des règles d'avancement d'échelon. Il est précisé qu'en cas de désaccord du chef de service, il devra être motivé.

Validé à l'unanimité

6) Transferts CAEE (avis)

Vos représentants s'étonnent de ne pas voir les postes de l'équipe d'entretien et d'accueil du bâtiment Anglemont dans les transferts. Il nous est répondu qu'une mise à disposition est prévue pour ce personnel qui ne sera transféré qu'en janvier 2014. Ce retard s'explique par la réflexion à mener sur le rattachement hiérarchique de ce service. Nous demandons à ce que les personnels en soient informés au plus vite.

Pour ce qui est du cinéma une décision du conseil communautaire doit être prise en avril afin de le réintégrer dans le giron de la ville.

Pour ce qui est des 4 postes qui ne sont transférés qu'à mi-temps, il est rappelé que la revendication des personnels est de n'avoir qu'un seul employeur. Il nous est répondu que cette possibilité n'est pas le choix fait par la ville. Il est à noter que le petit entretien et le ménage des bâtiments continueront à être effectués par la ville.

Validé à l'unanimité

7) Point sur le groupe travail du centre culturel (info)

Nous demandons à quelle date ce travail doit déboucher, il nous est répondu que l'objectif est une mise en place en septembre 2013. Il s'agit de travailler pour l'avenir sans remettre en cause l'existant qui ne peut pas rester la règle générale.

8) Point sur les mises en stage 2012 (info)

Ces mises en stage s'ajoutent au plan de titularisation à venir.

9) Point sur les rythmes scolaires (info)

Vos représentants demandent quand débutera la concertation. Il nous est répondu qu'une réunion est prévue en avril. Deux groupes de travail devront être mis en place, l'un avec tous les acteurs concernés l'autre en interne pour travailler sur les scénarii. Nous insistons sur l'importance de la concertation avec tous les agents concernés.

10) Point sur les recrutements en cours (info)

Il nous est affirmé que tous les postes en crèches sont actuellement pourvus.

11) Point sur questionnaires mutuelles (info)

Monsieur Bac nous indique que pour des raisons budgétaires la mise en œuvre des derniers textes sur les mutuelles ne pourra être étudié qu'au budget 2014. Un travail sur le barème, les ayants droits et le budget devra être fait en 2013.

Nous rappelons la revendication d'augmentation du RI. Pour les catégories 6 et 7 et celles sur la suppression de la journée de carence. Pour le 1er point il est indiqué que ça fera l'objet d'une négociation avec le syndicat et pour le 2ème point il nous est indiqué que la ville n'appliquera la loi rien que la loi (donc pas avant 2014)

12) Point sur le fonctionnement du CHSCT (info)

Le Maire se dit prêt à nommer des remplaçants (sur la base du volontariat) dès qu'il n'y aura plus assez d'élus du personnel pour fonctionner. Le syndicat enverra un courrier au Maire pour lui signaler des volontaires, l'administration fera un appel aux agents intéressés.

13) Armement Police Municipale (info)

Le Maire nous indique qu'il a décidé de réarmer la Police Municipale, qu'il avait désarmée en 2001.

L'avis de vos représentants n'étant pas demandé, nous ne le donnons pas. Par contre nous estimons que l'information qui nous est donnée, est incomplète. Nous souhaitons donc en connaître le coût, obtenir un véritable bilan de la Police Municipale. Nous souhaitons en particulier savoir la part des actions en appui à la Police Nationale, qui seront concernées par le port d'armes.

Le Maire nous répond, que le coût est faible et qu'il nous le précisera ultérieurement. Il nous est indiqué que les policiers municipaux seront armés du matin au soir quelque soit leur activité en application d'une convention de coordination avec la Police Nationale.

14) Modification des tarifs de restauration (info)

Il nous est indiqué à notre demande que le CRE ne rembourse plus les cautions pour les cartes de cantine qui sont désormais achetées. Les différences qui apparaissent dans le tableau sont dues à des arrondis automatiques du tableur.

Nous demandons un bilan de fréquentation sur les années précédentes.

Les documents relatifs aux points abordés au CTP sont consultables au local syndical le jeudi après midi et le mardi sur rdv.